



Le secret professionnel et le partage d'informations

Contexte :

Objet de travail autant que de réflexions et débats, le secret professionnel constitue surtout un levier de la relation entre les professionnels et le public des structures sanitaires, sociales ou médico-sociales. L'extension continue du nombre de professionnels soumis au secret et les ouvertures au partage possible d'informations (« secret partagé ») rendent nécessaire la compréhension et la maîtrise du cadre législatif.

Touchant aux questions de pouvoirs, de professionnalité de chacun ou encore de respect des personnes accueillies, le secret et le partage d'informations sont au cœur de tensions dans la société et dans les institutions. La prise de risque et la responsabilité des professionnels de premier contact avec les personnes obligent à définir avec les cadres et dirigeants des lignes claires, légales et conformes aux valeurs du secteur.

Objectifs

- S'informer du cadre législatif et de ses évolutions
- Cerner les enjeux éthiques qui traversent les questions touchant au secret professionnel et à la circulation des informations à caractère confidentiel
- Être vigilant sur les risques encourus

Programme

- **Le secret professionnel**
 - Ses fondements
 - Distinguer secret, confidentialité, réserve, discrétion
 - Secret médical, secret de l'instruction, secret des clarifications
- **Le partage d'informations**
 - Les conditions selon les contextes
 - La demande d'informations par un tiers extérieur
 - La participation à des instances extérieures
 - La question du témoignage devant une autorité judiciaire
- **Contexte Autour du secret : les points de tension**
 - En interne, en externe
- **Les outils : principes déontologiques, charte**
- **Ethique du secret et du partage**

Parcours de formation mutualisé, en partenariat avec :



Uriopss Grand Est - 80 avenue du Neuhof - 67100 Strasbourg - Tél. : 03 88 75 06 34 - Fax : 03 88 65 80 07

secretariat@uriopss-grandest.fr / www.uriopss-grandest.fr

Déclaration d'activité enregistrée sous le numéro 44 67 064 6867 auprès du préfet de région Grand Est. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État.
N° SIRET 852 510 411 00014

Date(s) et lieux :

2 juin – classe virtuelle 9h-17h
Inscription auprès de l'Uriopss Hauts de France [s'inscrire en ligne](#)

Durée :

7 heures

Tarif (hors repas) :

Adhérent : 275 €

Public(s), prérequis et modalités d'accès à la formation :

Formation ouverte à toute personne responsables associatifs, gestionnaires d'associations et de structures sanitaires, sociales et médico-sociales...
Formation sans prérequis.

Modalités et délais d'accès : voir CGV et bulletin d'inscription

Pour toutes les personnes en situation de handicap, merci de nous contacter pour voir comment nous pouvons adapter, dans la mesure du possible, les conditions d'accueil ainsi que le contenu de la formation en fonction du handicap. N'hésitez pas à nous faire part de vos besoins éventuels à l'adresse mail suivante : j.dupont@uriopss-grandest.fr

Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques (80%) et exercices pratiques – mises en situations (20%)

Utilisation de nombreux supports pour faciliter les échanges et les interactions

Ressources pédagogiques mises à disposition des stagiaires

Une attestation de formation sera délivrée à l'issue de la formation

Méthodes et modalités d'évaluations :

Évaluation des acquis en cours de formation

Évaluation de la satisfaction des stagiaires en fin de formation : questionnaire de satisfaction

Évaluation de l'action de formation par l'envoi d'une évaluation à froid en ligne au stagiaire

Intervenants :

Laurent PUECH,

Assistant social, animateur d'analyse de pratiques professionnelles (APP) et formateur spécialisé sur le secret professionnel et le partage d'informations

Capacité maximum :

12 personnes maximum

Nombre minimum de participants :

6 personnes



Notre réseau s'est doté d'un **Campus numérique** adapté aux différents parcours formation (formation 100% à distance, mixte, ...). Simple d'utilisation, il permet aux apprenants d'accéder aux ressources pédagogiques à leur rythme, de valider leurs acquis par des activités pédagogiques variées, d'échanger lors de temps « synchrones » en classes virtuelles ou « asynchrones » via un forum dédié à la formation suivie, (...).

Modalités d'accès

Disposer d'un ordinateur avec une sortie son et une connexion Internet, un casque (pour votre confort), un micro (la webcam est optionnelle mais conseillée). Il est demandé de se connecter 15 min avant le début effectif de la formation.

Classes virtuelles

Nous utilisons l'outil ZOOM pour nos classes virtuelles. Il n'est pas nécessaire de télécharger cette application (tutoriel disponible sur Campus numérique et proposition de test préalable sur demande).

Contact pour toute question :
Juliette DUPONT – j.dupont@uriopss-grandest.fr